

Centre de Vacances Montigny-Le-Tilleul Projet d'accueil



Pouvoir organisateur	Administration communale rue de Marchienne 5 6110 Montigny-le-Tilleul AC5204801P
Coordinateurs Centre de vacances	Douai Moustapha Tél. : 071/609.858 Warzée Mélanie Tél : 071/609.857 Fax : 071/56.07.48 Mail : paradismome@montigny-le-tilleul.be
Adresse des locaux	Paradis-Môme rue des Ecoles 1A 6110 Montigny-le-Tilleul 071/515.406 (uniquement durant les jours de stage)

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
INTRODUCTION.....	3
QU'EST-CE QU'UN CENTRE DE VACANCES ?.....	3
OBJECTIFS.....	4
Etre acteur de son temps libre.....	5
Bouger – Prendre l'air.....	5
Développer sa créativité – s'exprimer.....	6
Respect de chacun.....	6
S'ouvrir à la différence - Inclusion.....	7
Se sentir appartenir à un groupe.....	7
MOYENS.....	8
Infrastructures.....	8
Santé-hygiène et sécurité.....	9
Ressources matérielles.....	10
Environnement et réseau local.....	10
Activités et animations.....	11
Organisation.....	11
EQUIPE.....	12
Encadrement.....	12
Rôles de chacun.....	12
Recrutement.....	14
Réunions préparatoires.....	14
Evaluation - Débriefing.....	15
Relations au sein de Paradis-Môme.....	15
Projets en cours ou à venir.....	15
REGLES DE VIE.....	16
Missions.....	18
Horaire du service.....	18
Journée type.....	18
Groupes.....	19
Encadrement.....	19
Modalités pratiques.....	19
Inscriptions.....	20
Participation financière.....	20
Attestations fiscales et mutuelles.....	21
Absences -remboursement.....	21
Responsabilité.....	21
Assurances.....	22

INTRODUCTION

Paradis-môme est un centre de vacances reconnu et agréé par l'ONE depuis 2006.

Le projet pédagogique de notre centre provient d'une réflexion commune de placer l'enfant au centre de nos préoccupations afin que celui-ci soit respecté dans ses besoins et ses différences. Fruit d'un long travail d'équipe, il veut mettre en exergue les valeurs, les objectifs et le travail de terrain des professionnels de l'accueil qui la constituent.

La première partie de ce document aborde en détail notre projet d'accueil, la seconde développe plus particulièrement le règlement d'ordre intérieur.

Ce document est facilement accessible à toute personne désireuse de le consulter :

- ✓ Une copie est systématiquement envoyée aux parents lors de l'inscription
- ✓ sur notre page internet <http://www.montigny-le-tilleul.be/enfance-et-education/ATL/ATL-12/paradis-mome/centre-de-vacances>
- ✓ en version papier sur simple demande au coordinateur.
- ✓ Une version simplifiée est affichée au sein de nos locaux et diffusée plus largement.

QU'EST-CE QU'UN CENTRE DE VACANCES ?

Un centre de vacances est un service d'accueil, agréé et subventionné par l'ONE, organisé durant les vacances et accessible à tous les enfants de 2,5 ans à 15 ans.

Les activités qui y sont proposées sont multidimensionnelles et variées, elles visent le bien-être et l'épanouissement des enfants en prenant en compte leurs besoins, leurs envies et leurs rythmes.

Les centres de vacances s'engagent, notamment à :

- ✓ contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement de tous les enfants
- ✓ favoriser le développement physique, la créativité, l'intégration sociale, l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.
- ✓ proposer des activités diversifiées, ne visant pas à tout prix l'acquisition d'un savoir ou la performance
- ✓ respecter le Code qualité de l'accueil
- ✓ viser l'inclusion de tous
- ✓ respecter les convictions idéologiques, philosophiques ou politiques de chacun
- ✓ garantir un encadrement suffisant et de qualité
- ✓ assurer la présence d'un coordinateur
- ✓ disposer d'infrastructures adaptées et garantissant les normes d'hygiène et de sécurité
- ✓ se soumettre aux inspections de l'ONE

Il existe différents types d'accueils en centre de vacances: plaines, séjours ou camps.

Pour en savoir plus :

- ✓ Site internet Centres de vacances <http://www.centres-de-vacances.be>
- ✓ Décret du 17 mai 1999 du Gouvernement de la Communauté française, relatif aux centres de vacances
- ✓ Décret 30 avril 2009 modifiant le décret du 17 mai 1999 du Gouvernement de la Communauté française, relatif aux centres de vacances
- ✓ Arrêté du 17 décembre 2003 fixant le code de qualité de l'accueil
- ✓ Arrêté du 17 mars 2004 déterminant certaines modalités d'agrément et de subventionnement des centres de vacances
- ✓ Arrêté du 27 mai 2009 modifiant l'arrêté du 17 mars 2004 déterminant certaines modalités d'agrément et de subventionnement des centres de vacances
- ✓ Arrêté du 27 mai 2009, relatif aux formations des animateurs et des coordinateurs de centres de vacances, à l'habilitation des organismes de formation, à l'homologation des brevets, aux équivalences et à la commission d'avis relative à la formation

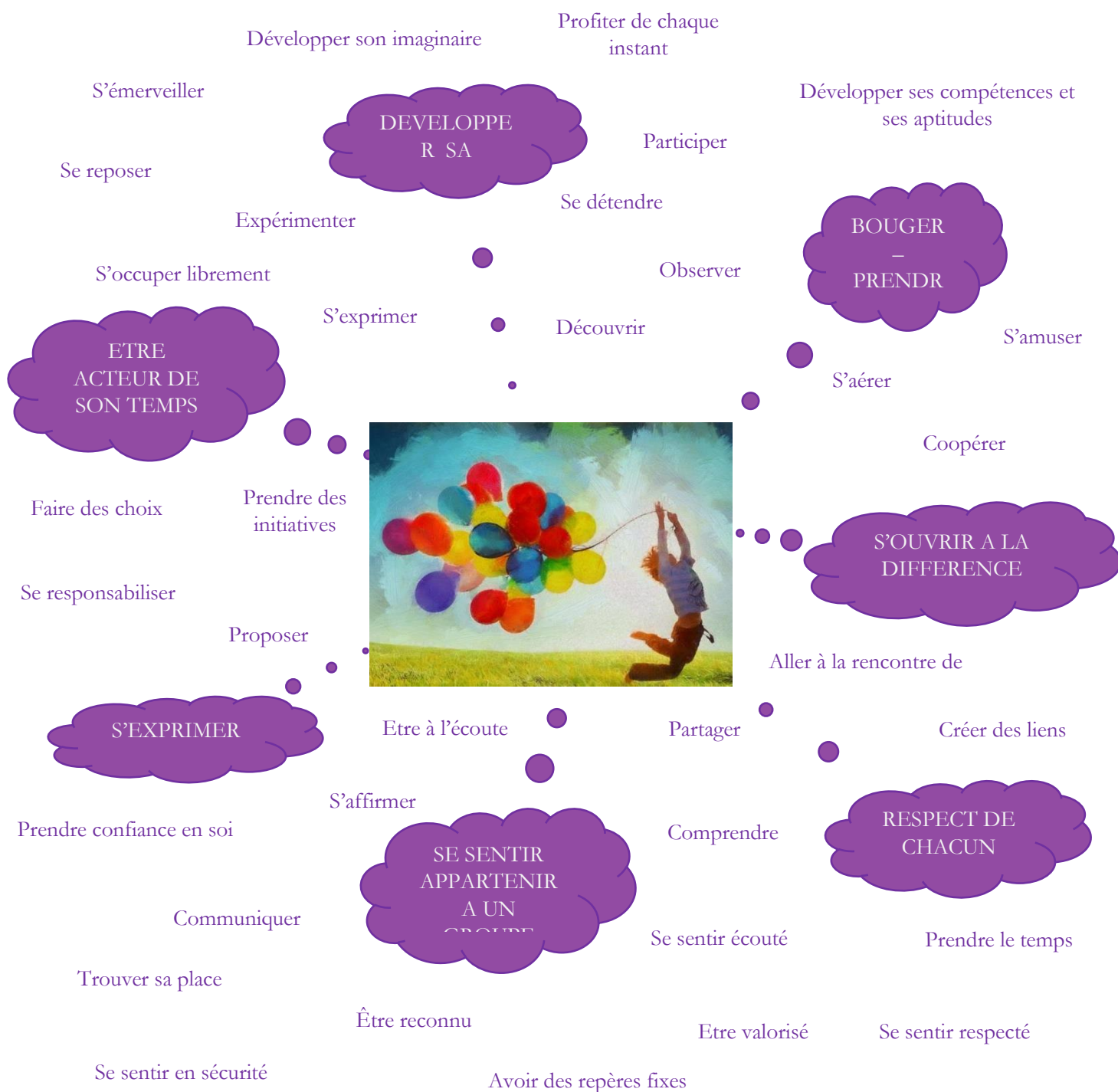
OBJECTIFS

Paradis-Môme organise exclusivement un accueil de type « plaine » (service d'accueil non résidentiel).

Nos valeurs et nos objectifs sont orientés vers l'enfant et en adéquation avec le décret des Centres de Vacances.

Le temps de vacances doit être un moment de détente et de lâcher prise durant lequel nous invitons les enfants à profiter de l'instant présent. A s'épanouir dans un cadre adapté, sécurisé et sécurisant.

CE QUE NOUS VOULONS POUR LES ENFANTS



Chaque semaine de stage est organisée autour d'un thème. Celui-ci est choisi en équipe et exploité au rythme des enfants. Nous choisissons des sujets dans lesquels tant les enfants que les animateurs pourront se sentir investis et concernés.

Le thème est une ligne directrice qui se veut inspirante mais qui ne doit en aucun cas brider la spontanéité des enfants et des animateurs. A tout moment les activités du programme peuvent être revues ou modifiées afin de répondre au mieux à la situation, aux besoins ou aux envies des enfants.

Les animateurs veillent à diversifier les ateliers pour développer au sein de leur groupe : créativité, ouverture vers le monde, solidarité, mouvement, détente, expression... Aucune activité n'est imposée, l'animateur propose et l'adapte en fonction des enfants. Dans la mesure du possible, il propose plusieurs ateliers parmi lesquelles l'enfant choisit.

Nos locaux sont aménagés de manière à permettre à l'enfant d'être le plus autonome possible dans ses choix. Ainsi, celui qui ne souhaite pas participer à l'activité proposée peut, en toute sécurité, choisir une activité autonome: lecture, jeux libres, jeux de faire semblant, dessin, « ne rien faire »... Un vaste choix de matériel est mis à sa disposition.

Plusieurs moments de temps libres à l'extérieur sont organisés durant la journée. Les enfants de différents groupes peuvent s'y retrouver. Ils s'occupent librement ou participent aux petites animations proposées par l'équipe (danse, jeux d'habileté, musique, histoire, ...)

La communication est un outil important, les animateurs restent à l'écoute tant des demandes explicites que non-verbales. En fin de journée, un moment d'échange en groupe, permet à chacun de s'exprimer sur le déroulement du stage mais aussi d'exprimer ses envies, son ressenti... L'animateur peut ainsi s'adapter en fonction des feed-back qu'il reçoit ou perçoit.

BOUGER – PRENDRE L'AIR

Dans le panel d'activités proposées aux enfants, les activités motrices et de bien-être, occupent une place importante : balade, jeux d'extérieur, grands jeux, parcours de psychomotricité, sport, danse, expression corporelle, sans oublier, les moments de relaxation et de détente ...

Chaque animation est construite sur base de l'âge des enfants en tenant compte de la courbe d'intensité et des différents niveaux de difficultés. L'animateur veille à utiliser du matériel adapté et à ajuster la séance afin que tous les enfants puissent participer. L'enfant peut ainsi expérimenter, se dépasser, surmonter ses peurs, développer de nouvelles aptitudes dans un espace sécurisé et sécurisant, sous la bienveillance des encadrants et de ses pairs.

Au sein même de nos locaux, nous disposons d'une salle de jeux équipée de matériel de psychomotricité et de sport : ballons, balles, parachute, raquettes, module de psychomotricité, jeux d'habiletés, cerceaux, cônes,...

D'autre part, nous pouvons aisément accéder à d'autres espaces couverts mis à disposition par l'Administration Communale comme notamment les salles du Foyer Culturel qui se situe à proximité. Les conditions climatiques ne sont ainsi pas un frein au besoin de bouger des enfants.

De nombreuses activités sont organisées à l'extérieur, nous avons la chance de disposer d'espaces verts pouvant être exploités tout autour de Paradis-Môme (agora, plaine de jeux, venelles, verger,...). Quel que soit le temps, les enfants ont besoin de s'aérer, de prendre l'air. Chercher les escargots sous la pluie, construire un bonhomme de neige, faire une pause à l'ombre d'un arbre, s'amuser avec l'eau, ...

« IL N'Y A PAS DE MAUVAIS TEMPS
JUSTE DE MAUVAIS VETEMENTS »

La créativité s'exprime à travers diverses activités qu'elles soient artistiques, culturelles ou d'expression. Parmi celles-ci : le dessin, la peinture, le bricolage, la poterie, la couture, l'expression corporelle, la création artistique à petite et grande échelle, le land art, la cuisine, la musique, la danse, la photographie, les visites culturelles, la participation à des initiatives locales, ...

Les enfants participent activement à la création d'expositions, de spectacles, de jeux, de fêtes à destination des parents.

Ils sont concertés et prennent part, à leur échelle, à l'aménagement et à la décoration des locaux et des différents espaces.

Lors des activités créatives, l'animateur met tout en place afin de permettre à l'enfant de développer ses sens et de s'exprimer librement en disposant un large éventail de matériel, de matière, de possibilité, ... Il propose, le cas échéant, un modèle pouvant servir de support ou de source d'inspiration. Les créations proposées sont adaptées et tiennent compte du développement de l'enfant

Nous souhaitons que l'enfant prenne plaisir à s'exprimer à travers diverses techniques artistiques en vue d'un épanouissement personnel. Le résultat n'est en aucun cas une fin en soi, seul le processus créatif, l'amusement et le bien-être de l'enfant ont un intérêt.

En préparation de chaque stage, l'équipe d'animation aménage le porche d'entrée en fonction du thème de la semaine. Ceci permet à l'enfant qui arrive au stage de s'imprégner directement de l'ambiance de la semaine en passant le portail de l'imaginaire. Les enfants et les animateurs sont invités à se déguiser tout au long de la semaine afin de vivre pleinement ce voyage.

RESPECT DE CHACUN

L'équipe de Paradis-Môme est soucieuse du bien-être et de l'épanouissement de chaque enfant. Afin de favoriser l'expression, l'ouverture, la découverte, la reconnaissance de l'autre, ... elle met en place :

- Les « petits rituels » : le « bonjour » du matin, les brises glace, ...
- Les temps de parole : l'échange d'idées, l'humeur du jour, le choix des activités, ...
- Les jeux de coopération, la danse des Mômes, ...
- L'entraide en proposant des activités tout âge confondu durant lesquelles les plus grands peuvent soutenir les plus petits
- L'écoute, respect du temps de parole de chacun
- Le positionnement de l'animateur : il se met au même niveau que le groupe ou l'enfant, il accorde des moments d'aparté, il montre l'exemple
- La responsabilisation
- La mise en valeur des compétences de chacun
- La création, par les enfants, d'une charte de vie adaptée à chaque groupe, réflexion sur les actions réparatrices
- Actions citoyennes : tri sélectif, sensibilisation au respect de l'environnement, sécurité routière, ...
- Gestion des conflits : l'animateur invite les enfants à dialoguer, à s'expliquer, à s'exprimer et à réfléchir à une solution. Lorsque l'animateur se sent dépassé par la situation, il peut à tout moment faire appel au coordinateur.

Le respect du matériel fait aussi partie des valeurs inculquées par l'équipe. L'enfant est responsabilisé face à son matériel personnel (vêtements, chaussures, doudou, sac à pique-nique, ...) sous l'œil bienveillant et vigilant des animateurs et des accueillant(e)s. Il est également tenu de respecter le matériel des copains et celui mis à disposition par Paradis-Môme. Les enfants et les animateurs veillent à la propreté et à la remise en ordre des locaux à la fin de chaque activité.

Paradis-Môme accueille TOUS les enfants de 2,5 à 15 ans, sans distinction. Une attention particulière est apportée au respect de l'autre et des différences, quelques soient sa culture, ses traditions, ses croyances, sa langue, ses origines, ses difficultés, ses opinions,...

Les animateurs favorisent l'inclusion de chacun en s'adaptant aux différentes situations et aux besoins des enfants. Les animations proposées sont réfléchies et aménagées afin d'être accessibles à tous.

Nous disposons d'infrastructures adaptées pour l'accueil de personnes à mobilité réduite (PMR). Régulièrement l'équipe s'accorde du temps pour la réflexion en matière d'amélioration de la qualité de l'accueil et d'inclusion. Les achats de matériel, de mobilier sont réfléchis dans ce sens afin de pouvoir proposer un cadre adapté.

L'accueil des enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap est préparé minutieusement en collaboration avec les parents, le corps médical ou un service adapté si cela s'avère nécessaire afin de mettre tout en œuvre pour le bien-être de l'enfant et son épanouissement au sein du groupe. Une réunion préparatoire en équipe permet de transmettre les informations utiles et de réfléchir aux adaptations à apporter.

Les coordinateurs et la coordinatrice ATL restent à l'écoute de l'équipe. Ils sont disponibles et peuvent conseiller, soutenir, accompagner l'animateur face aux difficultés qu'il rencontre, à ses doutes,...

Des animations visant l'ouverture, la découverte de l'autre, le respect, l'écoute, la communication,... sont régulièrement proposées (Pour exemple : l'organisation d'activités multiculturelles en collaboration avec les familles, de jeux de coopération, de moments d'échange, d'entraide, ...)

Une collaboration avec les services du CPAS permet à l'équipe d'animateur de pouvoir répondre mieux aux besoins des familles en situation de précarité et d'origine étrangère récemment arrivée en Belgique.

SE SENTIR APPARTENIR À UN GROUPE

Paradis-môme est une structure de petite taille qui permet de garder un esprit familial et chaleureux.

Nous accueillons 76 enfants répartis en plusieurs groupes:

- ∞ Les « RIKIKIS » (2,5 ans à 4 ans)
- ∞ Les « MINIS » (4 ans à 6 ans)
- ∞ Les « OUISTITIS » (6 ans à 8 ans)
- ∞ Les « MIDIS » (8 ans à 10 ans)
- ∞ Les « MAXIS » (10 ans à 12 ans)
- ∞ Les « ADOS » (12 ans à 15 ans)

La tranche d'âge est précisée à titre indicatif, elle ne constitue pas, à elle seule, un critère de désignation du groupe. Nous ne souhaitons pas figer les critères, ce qui importe avant tout est le bien-être de l'enfant, lui permettre de se retrouver dans l'environnement qui répondra le mieux à ses besoins. Chaque enfant est unique... L'équipe met tout en œuvre afin qu'il trouve l'espace nécessaire à l'expression de sa personnalité et de son intégration au sein du groupe.

Lorsque l'enfant est accueilli pour la première fois, l'animateur prend le temps de faire connaissance, de lui faire découvrir ce nouvel environnement et propose des brises glaces au groupe afin que chacun puisse rentrer en contact, se découvrir. Jouer ensemble n'est pas simple, c'est pour cela que nous privilégions un maximum les activités de collaboration et de partage.

Chaque groupe dispose de son propre local aménagé en fonction des enfants qu'il accueille (mobilier, jeux, matériel). Le programme proposé est adapté au rythme, aux envies, aux besoins des enfants. Plusieurs activités sont proposées à l'ensemble des groupes (grands jeux, balade, fête,...) ou sous forme d'ateliers où l'enfant choisi parmi ceux qui lui sont proposés. Il peut alors aller à la rencontre des autres, en dehors de son groupe initial qu'il retrouvera plus tard.

La danse des Mômes est proposée à différents moments de la journée, à l'ensemble des groupes. Elle contribue à la fois à mettre une ambiance festive mais elle constitue aussi un rituel fédérateur autour duquel tout le monde se rassemble.

Nous avons la chance d'avoir une équipe stable, que les enfants peuvent retrouver durant l'année lors des « Ateliers du mercredi » (accueil extrascolaire). Nos animateurs fixes sont chacun référent d'un groupe, ce qui permet de garantir une cohérence et une constance au niveau de l'accueil, ce qui a pour effet de sécuriser l'enfant mais aussi de rassurer les parents. La communication et les liens créés avec les parents sont facilités par une bonne connaissance du personnel et sa disponibilité.

À la fin de chaque semaine, les parents sont invités à un moment de partage dans la simplicité et la bonne humeur (goûter, spectacle, expo, fête,...). Les enfants peuvent ainsi exposer leurs réalisations et prendre le temps d'expliquer, de montrer ce qu'ils ont fait durant le stage. L'équipe, quant à elle, profite de cet instant pour aller à la rencontre des familles, faire plus ample connaissance.

MOYENS

INFRASTRUCTURES

Chaque groupe dispose de son propre local aménagé en fonction de l'âge des enfants, de leurs centres d'intérêt, de leur taille. On y retrouve différents coins à thème : détente et lecture, jeux libres, jeux symboliques, activités manuelles,... afin que l'enfant soit autonome et trouve un espace adapté à ses envies.

Une cour de récréation centrale, avec un préau, permet de s'aérer et d'organiser des jeux de plein air en toute sécurité. Celle-ci est équipée d'un module (glissoire, tour et barre de grimpe), d'une balançoire. Du matériel comme des petits vélos et des trottinettes, un bac à sable, des jeux extérieurs (échasses, craies, jeux divers,..) sont mis à disposition

Une grande salle de jeux accueille les enfants en cas de mauvais temps, elle sert aussi aux séances de psychomotricité. Elle est essentiellement accessible et adaptée aux enfants de moins de 6 ans : module de psychomotricité en mousse, jeux et matériel divers sont mis à disposition. L'accueil de fin de journée (de 16 à 18h) pour les moins de 6 ans est organisé dans ce local.

Un espace cocoon équipé de lits est réservé spécifiquement à la sieste. Celui-ci se situe à l'écart des lieux d'activité. Il est ouvert aux enfants qui souhaitent se reposer, se détendre en début d'après-midi.

Un espace cuisine permet l'organisation d'activités culinaires, de rassemblements, de goûters. Il est équipé de frigos, congélateurs, cuisinières, micro-ondes, évier et du matériel nécessaire à la cuisine.

Le bâtiment principal a été conçu afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite : avec une rampe et des toilettes adaptées.

À l'occasion, les enfants sont invités à participer à la décoration des pièces, de certains éléments de mobilier ou à donner leur avis pour l'aménagement de leurs locaux. Le but étant qu'ils s'approprient les espaces et qu'ils s'y sentent à l'aise. Le local des ados a été réfléchi et en partie aménagé par des ados pour des ados.

Le coordinateur dispose d'un bureau afin de pouvoir, en toute discrétion, rencontrer les parents, les enfants, les animateurs, ...

Notre infrastructure est adaptée pour garantir l'hygiène et la sécurité :

- 👉 WC : 2 de petite taille et 1 pour personne à mobilité réduite dans le bâtiment principal, 1 se situe au niveau de la cour de récré et 1 dans le deuxième bâtiment sont mis à disposition des enfants. Un WC est réservé aux adultes.
- 👉 Coin de change
- 👉 Petits éviers pourvus d'eau chaude avec distributeur de savon et serviettes en papier au niveau des toilettes, la majorité des locaux sont aussi équipés d'un évier avec de l'eau chaude.
- 👉 Matériel de premier secours (selon directives de la Croix rouge) dans la cuisine
- 👉 Défibrillateur accessible au Foyer Culturel (bâtiment à proximité)
- 👉 Rampe d'accès PMR pour le rez-de-chaussée du bâtiment principal
- 👉 Extincteurs vérifiés régulièrement, couverture anti-feu dans la cuisine, plan d'évacuation, détecteurs de fumée
- 👉 Un conseiller en prévention, membre du personnel communal, chargé de réaliser des visites périodiques en vue de vérifier l'état des lieux et la conformité du matériel. (Celui-ci aide l'Administration Communale à mettre à disposition un plan d'évacuation en cas d'incendie ou tout autre événement majeur).
- 👉 Le matériel mis à disposition des enfants est adapté et conforme aux normes en vigueur
- 👉 Le matériel présentant un risque pour les enfants est rangé dans des armoires en hauteur ou fermant à clé.
- 👉 Nettoyage journalier des locaux
- 👉 Enceinte sécurisée au niveau du porche par une barrière.
- 👉 Une armoire fermée à clé est mise à disposition des animateurs.
- 👉 Des frigos - congélateurs sont disponibles afin de garder au frais les repas et les gouters

Premiers secours : L'équipe est formée aux gestes de premiers secours et à la réanimation pédiatrique. Régulièrement les animateurs suivent un « recyclage » afin de se tenir au courant des nouvelles directives.

Les animateurs ne sont pas habilités à administrer des médicaments. Si un enfant doit recevoir un traitement, il est obligatoire de fournir au coordinateur un certificat médical autorisant l'équipe à donner le traitement et stipulant les indications essentielles (dosage, mode d'administration, durée du traitement, ...). Ce document doit être daté et signé par un médecin. Pour les traitements spécifiques devant être administrés par le corps médical (infirmière, médecin,...) le coordinateur se tient à disposition des parents afin de réfléchir ensemble aux différentes solutions pouvant être envisagées afin de garantir l'hygiène, la sécurité et le bien-être de l'enfant.

Changes : Pour les enfants de 2,5 ans à 4 ans, les parents fournissent le nécessaire de change (langes, lingettes, vêtements de rechange, ...) dans un sac au nom de l'enfant.

Tenue vestimentaire : Nous insistons auprès des parents afin que la tenue vestimentaire de leur enfant soit adaptée à la diversité des activités que nous proposons et à la météo. Que l'activité soit organisée à l'intérieur ou à l'extérieur, qu'elle soit sportive ou créative, les enfants doivent pouvoir se sentir libre de leurs mouvements, s'exprimer et jouer sans crainte et en toute sécurité. « Il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que de mauvais vêtements ».

Collations et repas sains : Les collations et les repas ne sont pas prévus par le service, les parents fournissent le pique-nique, les collations et les boissons de l'enfant. Nous essayons d'établir un partenariat avec la famille afin de respecter une bonne hygiène alimentaire en évitant les mauvaises habitudes alimentaires (chips, boissons gazeuse ou les aliments trop gras ou trop salés sont à éviter). Nous sensibilisons aussi les enfants par des ateliers culinaires: collations saines.

Fiche médicale : La fiche médicale est remise à jour annuellement par les parents. Elle est essentielle à l'équipe afin de pouvoir garantir un accueil de qualité. En cas de problème, l'équipe se réfère aux indications et en informe, le cas échéant, le corps médical si une intervention est nécessaire.

Un budget est attribué pour l'achat du petit matériel (papier, colle, peintures, ciseaux, pinceaux, textures diverses, produits alimentaires,...). Les animateurs veillent à ce que celui-ci soit disponible en suffisance, soit adapté et en bon état. Les achats sont réfléchis afin que le matériel corresponde au maximum à l'accueil de tous les enfants.

L'équipe dispose d'un matériel diversifié, adapté et sécurisé dans chaque local et dans la cour de récréation.

Paradis même privilégie l'utilisation de matériel de récupération. En effet, il est important pour nous de sensibiliser les enfants à devenir éco-responsable. Bouchons, boîtes de carton, rouleau en carton, feuilles d'arbres, cailloux, ... peuvent se transformer rapidement et être utilisés pour des jeux ou des activités

ENVIRONNEMENT ET RÉSEAU LOCAL

Paradis-Môme est implanté au centre du village. Un cadre de vie verdoyant permet aux différents groupes de profiter d'espaces verts, de sentiers et de venelles en toute sécurité.

La bibliothèque jouxte notre milieu d'accueil. Un véritable partenariat existe entre les bibliothécaires et les animateurs. Les groupes peuvent ainsi bénéficier de lectures vivantes et d'une grande diversité de livres pour tout âge pouvant soutenir les différents thèmes exploités. Les animateurs, quant à eux, y trouvent une source importante d'informations et des conseils de professionnels.

La ludothèque, au sein de bibliothèque, met à disposition des animateurs, une grande variété de jeux de sociétés, de jeux anciens et de jeux de motricité. Toujours sous les conseils avisés de professionnels.

L'agora située à côté de nos locaux, comporte un terrain multisport de plein air (basket, mini-foot, volley, badminton,...), un terrain de pétanque et un espace vert idéal pour les grands jeux, les pique-niques, la détente,...

Plaine de jeux Régulièrement nous nous rendons à la plaine de jeux qui se situe à quelques mètres de Paradis-Môme. Celle-ci est agrémentée de modules de jeux pour tous les âges et de modules de fitness pour les plus grands.

Le foyer culturel, dispose d'une grande salle de spectacle équipée de matériel son et lumière et d'une cafétéria.

Les commerçants, les groupements de Montigny-Le-Tilleul - Landelies. Régulièrement nous sollicitons des partenariats auprès des acteurs locaux afin d'enrichir nos activités de la rencontre de professionnels, de passionnés,...

Le CPAS Nous collaborons régulièrement avec les services du CPAS, notamment lors de l'accueil d'enfants issus de familles défavorisées ou hébergées en ILA (demandeurs d'asile). Cette collaboration nous permet d'adapter aux mieux notre accueil aux besoins des enfants et des familles (communication, culture,...)

Les écoles Les liens que nous tissons avec les différentes écoles de l'entité sont importants. La majorité de notre équipe travaille au sein des écoles. Ainsi nos animateurs et accueillant(e)s sont, pour la plupart, déjà connus des enfants et des familles. Les écoles participent aussi à la diffusion du tout-cartable qui reprend l'ensemble de nos stages.









ATI Paradis Môme est un acteur actif au sein de l'ATL de Montigny-Le-Tilleul tant pour le Centre de Vacances que pour les ateliers du mercredi (accueil extrascolaire). Le coordinateur est membre de la CCA.

Les activités sont axées autour d'un thème hebdomadaire exploité de manière différente pour chaque groupe en tenant compte de l'âge, des envies et des besoins des enfants. Ces thèmes se veulent être une ligne conductrice globale permettant aux animateurs de garder une grande liberté d'action et laissant une place importante à la spontanéité.

Chaque thème invite l'enfant à se plonger dans un monde imaginaire. Dès le début du stage tout est mis en œuvre afin de créer une ambiance : décor, costumes, musique, un climat propice au voyage. Les animateurs peuvent ainsi inviter les enfants à le suivre, à s'immerger dans un univers fantastique.

Lors de la conception de son programme, l'animateur veille à diversifier les ateliers afin de développer au sein du groupe : créativité, ouverture vers le monde, solidarité, mouvement, détente, expression... Aucune activité n'est imposée. Dans la mesure du possible, il propose plusieurs ateliers parmi lesquels l'enfant choisit.

Voici quelques exemples d'activités que nous proposons régulièrement :

-  Activités créatives : peinture, bricolage, poterie, land art, ateliers récup, couture, cuisine, meuble en carton...
-  Activités d'expression : chant ou comptine, musique, impro, danse, ...
-  Activités psychomotrices ou sportives : parcours, jeux, unihoc, badminton, danse, zumba, parachute de psychomotricité,
-  Activités de relaxation : yoga, voyage imaginaire, sieste, lecture, massage, cinéma...
-  Ateliers de découverte : activité interculturelle, balade, visite, excursions, ...
-  Ateliers divers : jeux de piste, jeux d'enquête, jardinage
-  Organisation : spectacle, fête, expo, jeux en famille,...
-  Temps libre s'intégrant harmonieusement dans le programme

« L'esprit vacances » : prendre le temps, s'amuser, rigoler, se détendre, improviser, profiter des espaces extérieurs au maximum, la convivialité, utiliser un vocabulaire adapté, se baser sur un programme mais ne pas s'imposer un timing rigoureux, être à l'écoute et disponible.

ORGANISATION

Paradis-Môme ouvre ses portes dès **7h30**.

Accueil : Les premiers arrivants sont pris en charge jusqu'à 9h par deux accueillant(e)s. Ces derniers sont notre lien privilégié entre les parents, les enfants et les animateurs. Un cahier de communication facilite la transmission des informations.

Le coordinateur, quant à lui, est présent le premier jour dès 8h15 et le dernier jour jusqu'à 17h afin de répondre aux éventuelles questions des parents et faciliter l'accueil des nouveaux. Il est disponible durant tout le stage pour rencontrer les parents, sur rendez-vous.

Transition : Dès 8h45, arrivée des animateurs. C'est un moment d'échange entre les accueillant(e)s, les animateurs et les parents.

Activités :

Accueil général et constitution des groupes (premier jour)

Rituel du matin par groupe : « Bonjour », moment de partage et d'échange, petit jeu « brise-glace »

Début des activités

Collation-temps libre

Reprise des activités

Repas - temps libre

Activités - sieste

Collation

Moment de partage en famille (dernier jour du stage) : expo, spectacle, goûter, fête, jeux en famille

Fin des activités : 16h

Accueil de 16h à 18h

Cet horaire est une trame autour de laquelle s'articule la journée. Dans un esprit vacances, nous ne définissons pas un timing précis car nous souhaitons respecter le rythme de chaque enfant, de chaque groupe.

Respect du rythme des enfants :

Les animateurs sont à l'écoute des besoins et envies des enfants et s'ajustent en fonction. Ils alternent ainsi des moments :

- de concentration, jeux de société, lecture
- de calme, de détente, de sieste, cocoon
- d'activités motrices, plus dynamiques : psychomotricité, danses, sport
- des instants plus câlins (à la demande)
- de découverte, de curiosité
- d'expression, des temps de partage
- de créativité
- de temps libre
- en plein air

EQUIPE

ENCADREMENT

Tous les membres de l'équipe sont des professionnels disposant d'une formation adaptée à l'accueil temps libre. La majorité des animateurs dispose d'un brevet d'animateur ou d'une assimilation de l'ONE (diplôme - expérience). Les accueillant(e)s disposent de la formation de base. Tous sont invités à suivre un plan de formation continue.

En dehors des stages, des réunions sont organisées afin de permettre aux animateurs de découvrir de nouveaux outils, d'entamer des réflexions, d'échanger autour du projet d'accueil en vue d'améliorer la qualité de l'accueil.

Le taux d'encadrement respecte le cadre imposé par l'ONE à savoir :

- Un animateur par groupe de 8 enfants âgés de moins de 6 ans
- Un animateur par groupe de 12 enfants âgés de 6 ans et plus
- Un animateur sur trois doit être breveté, assimilé ou en deuxième stage pratique dans son cursus de formation en vue de l'obtention du brevet d'animateur
- Toute personne participant à l'encadrement d'un centre de vacances doit être âgé de 16 ans accomplis et être de bonnes vie et mœurs
- Un coordinateur est présent sur place

RÔLES DE CHACUN

Chaque membre de l'équipe fait preuve de bienveillance, de patience, d'empathie, de disponibilité et d'écoute. Il adopte un comportement exemplaire et une attitude positive. Il respecte et fait respecter les règles de vie et le règlement d'ordre intérieur. Il est actif, vigilant, prévoyant et attentif.

Le coordinateur :

Il est chargé de veiller au bon déroulement des stages à tous les niveaux (avant, pendant, après). Il se doit d'assurer la mise en application du projet pédagogique et de sa compréhension tout en gardant un esprit vacances.

Ses différentes missions sont entre-autres:

- ✓ Gestionnaire financier, logistique et administratif du centre de vacances
- ✓ Planification, programmation, diffusion, organisation des stages
- ✓ Gestion des inscriptions, des formulaires (inscription et fiche médicale) et des paiements
- ✓ Achat du matériel, gestion des stocks, vérification de l'hygiène et la sécurité, contacts le service technique
- ✓ Organisation et animation des réunions préparatoires et de débriefing
- ✓ Information, accueil des parents et des enfants, transmission des documents
- ✓ Interlocuteur privilégié avec l'Administration Communale, les parents, les agents de l'ONE et des autres intervenants extérieurs.
- ✓ Gestion de l'équipe d'animateurs, d'accueillant(e)s et des stagiaires (recrutement, constitution de l'équipe, évaluations,...)
- ✓ Diffusion du projet d'accueil auprès des parents, des professionnels
- ✓ Gestion de conflits, garant du respect du ROI et veille à la mise en œuvre du projet d'accueil
- ✓ Soutien l'équipe dans les difficultés
- ✓ Veille à la cohésion de l'équipe, à la collaboration entre les professionnels, facilite l'organisation d'activités communes

L'animateur:

- ✓ Recherche, programme et prépare les activités dans un semainier (remis au coordinateur avant le stage)
- ✓ Participe activement aux réunions préparatoires et de débriefing, collabore avec le reste de l'équipe, évalue le stage
- ✓ Prépare et achète le matériel nécessaire, aménage les locaux, offre un cadre de vie agréable et adapté
- ✓ Met en place et anime les activités, les adapte ou les modifie si nécessaire en fonction des besoins, des envies, des opportunités
- ✓ Soutient l'enfant dans ses découvertes, ses expériences, ses difficultés. Il rassure, encourage à persévérer, à dépasser ses craintes.
- ✓ Veille au bien-être et au rythme des enfants, à leur hygiène et leur sécurité, prodigue les premiers soins, suit les recommandations des parents
- ✓ Veille à la mise en œuvre du projet pédagogique, au respect de la Charte de vie et du ROI
- ✓ Facilite la communication et gère les conflits

L'accueillant(e):

Les accueillant(e)s extrascolaires sont un trait d'union fondamental entre le milieu d'accueil et la famille, mais aussi entre tous les acteurs qui gravitent autour de l'enfant.

- ✓ Accueille les enfants, les parents ou toute autre personne habilitée à reprendre l'enfant
- ✓ Encadre les enfants dans le respect de leur rythme et de leurs besoins
- ✓ Veille à la sécurité, à l'hygiène et au bien-être de l'enfant
- ✓ Propose des activités ludiques en veillant à laisser une place importante à la prise d'initiative et en respectant la notion de temps libre
- ✓ Favorise la communication entre les différents acteurs, relaye l'information
- ✓ S'adapte à chaque enfant et à toutes les circonstances
- ✓ Respecte et fait respecter le projet d'accueil, le ROI, le matériel, les infrastructures
- ✓ Gère les conflits
- ✓ Participe à la réunion de débriefing
- ✓ Gère l'ouverture et la fermeture des locaux

La coordinatrice ATL :

La coordinatrice est chargée de coordonner l'accueil temps libre sur le territoire de la commune.

Ses missions sont:




- ✓ Soutenir l'échevin en charge de cette matière dans la mise en œuvre et la dynamisation de la coordination ATL.
- ✓ Sensibiliser et accompagner les opérateurs d'accueil dans le développement de la qualité
- ✓ Soutenir le développement d'une politique cohérente pour l'ATL sur le territoire.

Dans ce cadre, la coordinatrice ATL peut soutenir les équipes par l'organisation de rencontres, le soutien dans l'organisation d'initiatives communes et de synergies, le développement de partenariats, la diffusion de l'information, la recherche d'outils et de pistes de travail, ...

RECRUTEMENT

Notre équipe d'animateur fixe (5 animateurs qualifiés « référents » et un coordinateur) est régulièrement soutenue par des animateurs extérieurs ou des stagiaires.

Pour assurer l'animation des groupes et le remplacement des animateurs « référents » en congé :

-  Nous contactons en priorité des animateurs ayant déjà une expérience à Paradis-Môme
-  Nous constituons une liste de recrutement avec les CV de personnes qualifiées.
-  Nous mettons en place divers partenariats avec des ASBL ou d'autres organismes de formation. Ce partenariat est bénéfique tant pour l'équipe (soutien supplémentaire, idées nouvelles, échanges de pratiques) que pour le stagiaire qui acquiert une expérience de terrain.

Les postulants retenus sont invités à un entretien avec les coordinateurs. Cette rencontre permet, de part et d'autres, de mieux se connaître, de cerner l'expérience de chacun et de définir les modalités de collaboration.

Chaque nouveau travailleur ou stagiaire reçoit le carnet de l'animateur, le projet d'accueil et le ROI. Il est invité à lire ces différents documents et à les suivre en tant que ligne directrice. Il est important que chaque personne engagée, ajuste son travail à la philosophie et au mode de fonctionnement de notre milieu d'accueil.

Le carnet de l'animateur est un petit guide reprenant un ensemble de « bonnes pratiques » et d'informations diverses.

RÉUNIONS PRÉPARATOIRES

Chaque animateur prépare un programme détaillé des activités qu'il souhaite proposer, sous forme d'un semainier comprenant un maximum d'informations et d'illustrations. Il fournit ce document au coordinateur avant le stage afin que celui-ci puisse vérifier la pertinence et la diversité des activités qui seront proposées. Ce document servira aussi de base pour informer les parents souhaitant avoir une idée précise du programme de la semaine.

Une réunion préparatoire, obligatoire pour tous les membres de l'équipe (fixes, extérieurs, stagiaires, accueillant(e)s), permet de confronter les idées, d'entendre les nouvelles propositions, d'envisager des collaborations, de coordonner les actions, définir les besoins en matériel et de boucler le programme de la semaine pour chacun des groupes.

Ce moment est essentiel pour la cohésion de l'équipe, la collaboration et la coordination des animateurs qui travailleront ensemble.

L'équipe d'animateurs s'auto-évalue durant le stage sous l'œil vigilant et bienveillant du coordinateur. En fonction des besoins, le coordinateur peut proposer une brève réunion en fin de journée afin de faciliter l'échange des informations, de se réajuster, de se coordonner, de régler les éventuels problèmes,...

A la fin de chaque période de stage, toute l'équipe (animateurs, stagiaires, accueillant(e)s) participe à une réunion d'évaluation avec pour invités : l'échevin, le chef du service animation et la coordinatrice ATL. Ce débriefing est l'occasion de faire le point sur ce qui fonctionne, ce qui doit être adapté, les difficultés rencontrées, les besoins et les envies de chacun, la recherche de piste de solution, les nouvelles propositions,...

Ce moment de concertation est primordial pour le développement de la qualité de l'accueil, la coordination, l'ajustement de l'organisation, la planification des achats, le bilan des travaux à réaliser, le renforcement de la cohésion de l'équipe, ...

RELATIONS AU SEIN DE PARADIS-MÔME

Nous souhaitons garantir une ambiance familiale au sein de notre milieu d'accueil.

C'est ainsi que nous accordons une grande importance à la communication et aux échanges entre tous les acteurs.

- ✎ Les rapports entre professionnels : nous tentons de constituer une équipe soudée dans laquelle chacun trouve sa place et le soutien des autres membres. Un système de parrainage est mis en place autour des nouveaux engagés en vue de faciliter l'intégration au sein du groupe, de pouvoir bénéficier de l'expérience et de la connaissance du terrain des aînés. Des petits rituels sont mis en place comme par exemple le bonjour à tous les membres de l'équipe, les petits échanges informels autour « d'un café » ou autre, les réunions de fin de journée, ... Les compétences de chacun sont valorisées, elles constituent la richesse du groupe.
- ✎ Les rapports animateurs-enfants : sont basées sur des principes de bienveillance. Le cadre est régi par des règles claires et connues de tous, intégrant la douceur, la confiance, le respect et l'écoute. En cas de non-respect des règles, l'enfant est invité à réfléchir à une action réparatrice ou positive, le responsabilisant face à son acte. Les animateurs tendent à amener les enfants à prendre des initiatives, à faire des choix, de nouvelles découvertes. Ils proposent des activités variées afin que chacun puisse s'épanouir et s'exprimer tout en ayant le choix d'être participatif, observateur ou passif. L'enfant qui ne souhaite pas participer à une activité à la possibilité de s'occuper librement dans un espace aménagé sous l'œil attentif de l'animateur.
- ✎ Les rapports entre enfants : Les animateurs soutiennent et privilégient la capacité de chacun à entrer en contact avec l'autre et son environnement. De nombreuses activités sont proposées afin de permettre la création de liens entre les enfants, de favoriser la coopération et l'entraide. En cas de conflit, l'animateur observe et s'assure que la situation ne nécessite pas l'intervention d'un adulte. S'il le juge nécessaire, il intervient en tant que médiateur auprès des enfants en vue d'ouvrir un dialogue entre les protagonistes et de trouver une solution équitable à la situation problématique.
- ✎ Les relations animateurs-parents : les animateurs sont disponibles et à l'écoute des demandes et des besoins des parents. Ils tentent d'établir une relation de confiance et de collaboration avec ceux-ci. L'échange d'information est essentiel au bon déroulement du stage et à une prise en charge adaptée de l'enfant. Les parents sont invités en fin de stage à partager un moment convivial autour d'un goûter, d'une fête, d'une exposition, d'un spectacle. Ce moment privilégié permet aux enfants de dialoguer et de mettre en avant ce qu'il a fait durant le stage et à l'équipe de tisser des liens avec les familles.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

Ouverture du Centre de vacances aux adolescents jusque 15 ans (dans un premier temps à titre d'essai). Ils seront accueillis dans un local qu'ils aménageront en fonction de leurs besoins et des leurs envies. Ce groupe fonctionnera sur base de projets amenés par et pour les ados : Ateliers récup, initiation sportives, randonnées vélo, sensibilisation à l'utilisation des médias, sorties encadrées, visites, projets artistiques (photo, impro, ...), ateliers bien-être – relooking, ...

REGLES DE VIE

Notre règlement d'ordre intérieur sert de balise. Au fur et à mesure du stage, enfants et animateurs tissent leurs propres codes en suivant notre fil conducteur. Une charte de vie, construite avec les enfants, dans chacun des groupes permet d'ajuster les règles de manière à ce qu'elles soient comprises et connues par tous.

Les punitions n'existent pas au sein de Paradis-Môme, en cas de non-respect des règles l'enfant est invité à réfléchir à son acte, à proposer et réaliser une action de réparation ou positive.

En cas de manquement grave, de mise en danger de soi ou d'autrui, le coordinateur convoque les parents pour une entrevue afin de recadrer l'enfant. En cas de violence ou de récidive, le coordinateur peut se voir dans l'obligation d'exclure l'enfant du stage.

Il est important que l'adulte soit conscient qu'il est pris en modèle par l'enfant et que son comportement sera imité par celui-ci. Les professionnels et les parents adoptent une attitude exemplaire et bienveillante.

Dans chaque local apparaît également un règlement propre à l'utilisation des différents espaces et à la logistique. Il est rédigé par l'animateur référent et est destiné aux autres animateurs qui l'utilisent. Cette démarche permet de faciliter l'appropriation du local tout en respectant le travail mis en place précédemment par l'animateur référent.

Cfr Règlement d'ordre intérieur du Centre de Vacances approuvé par le Collège du 29 mars 2018

Centre de Vacances Montigny-Le-Tilleul Règlement d'ordre intérieur

Approuvé par le Collège du 29 mars 2018

Le règlement d'ordre intérieur édicte les règles qui devront être respectées par les enfants, les professionnels et toute personne présente dans le centre de vacances.

Le parent inscrivant son enfant aux stages de Paradis-Môme reçoit une copie du projet d'accueil et du ROI

Lors de l'inscription, le parent responsable s'engage à respecter le présent règlement, à le faire respecter par son enfant et à observer les règles de courtoisie et de politesse. Il en va de même pour l'ensemble des membres de l'équipe.

Le non-respect du ROI est un motif d'exclusion



Pouvoir organisateur	Administration communale rue de Marchienne 5 6110 Montigny-le-Tilleul AC5204801P
Coordinateurs Centre de vacances	Douai Moustapha Tél. : 071/609.858 Warzée Mélanie Tél : 071/609.857 Fax : 071/56.07.48 Mail : paradismome@montigny-le-tilleul.be
Adresse des locaux	Paradis-Môme rue des Ecoles 1A 6110 Montigny-le-Tilleul 071/515.406 (uniquement durant les jours de stage)

MISSIONS

Paradis-môme est un service communal organisé par le Collège Communal de Montigny-Le-Tilleul. Notre centre de vacances est ouvert à TOUS les enfants âgés de 2 ans ½ à 15 ans durant les vacances scolaires.

Nos locaux sont situés **rue des Ecoles 1A à Montigny-Le-Tilleul**

Paradis-Môme offre un service de qualité répondant aux normes d'agrément de l'ONE concernant les centres de vacances.

Un projet pédagogique définit plus précisément nos objectifs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Celui-ci est consultable sur notre site internet :

<http://www.montigny-le-tilleul.be/enfance-et-education/ATL/ATL-12/paradis-mome/centre-de-vacances> ou sur simple demande au coordinateur.

HORAIRE DU SERVICE

Le service est ouvert de **7h30 à 18h** durant les périodes suivantes :

- ∞ Congé d'automne (1 semaine)
- ∞ Vacances d'hiver (2 semaines)
- ∞ Congé de détente (1 semaine)
- ∞ Vacances de printemps (2 semaines)
- ∞ Vacances d'été (8 semaines)

Un accueil est assurée par des accueillant(e)s extrascolaire de **7H30 à 9h00 et de 16h00 à 18H00**. En dehors de ces heures les parents et les enfants ne sont pas habilités à se trouver dans les locaux.

Les activités débutent dès 9h et se déroulent jusque 16h. Les enfants sont animés par du personnel communal, qualifié et formé, attaché au service.

Dans un souci de sécurité et afin de garantir le bon déroulement des activités, les parents attendent, dans la mesure du possible, la fin des activités (16h) pour reprendre l'enfant

Le coordinateur est présent le premier jour dès 8h15 et le dernier jour jusque 17h afin de répondre aux éventuelles questions des parents et faciliter l'accueil des nouveaux. Il est disponible durant tout le stage pour rencontrer les parents, **sur rendez-vous**. Celui-ci vous accueillera en toute discrétion si besoin à son bureau à l'écart dans un local.

JOURNÉE TYPE

- ∞ Paradis-Môme ouvre ses portes dès 7h30.
- ∞ Accueil par deux accueillant(e)s extrascolaires
- ∞ 9h : Début des activités prise en charge des enfants par les animateurs
- ∞ Collation-temps libre
- ∞ Reprise des activités
- ∞ Repas - temps libre
- ∞ Activités - sieste
- ∞ Collation
- ∞ Fin des activités : 16h
- ∞ Accueil par deux accueillant(e)s extrascolaires
- ∞ Paradis-Môme ferme ses portes à 18h.

GROUPES

Afin de garantir un accueil de qualité, adapté à l'âge et aux besoins des enfants, les groupes sont organisés comme suit:

Les « RIKIKIS » (2,5 ans à 4 ans)
Les « MINIS » (4 ans à 6 ans)
Les « OUISTITIS » (6 ans à 8 ans)
Les « MIDIS » (8 ans à 10 ans)
Les « MAXIS » (10 ans à 12 ans)
Les « ADOS » (12 ans à 15 ans)

La tranche d'âge est précisée à titre indicatif, elle ne constitue pas, à elle seule, un critère de désignation du groupe. Nous ne souhaitons pas figer les critères, ce qui importe avant tout est le bien-être de l'enfant, lui permettre de se retrouver dans l'environnement qui répondra le mieux à ses besoins.

ENCADREMENT

Les enfants sont encadrés par une équipe de professionnels disposant des formations et titres requis en respect du décret Centre de Vacances.

Le taux d'encadrement respecte le cadre imposé par l'ONE à savoir :

- 👉 Un animateur par groupe de 8 enfants âgés de moins de 6 ans
- 👉 Un animateur par groupe de 12 enfants âgés de 6 ans et plus
- 👉 Un animateur sur trois doit être breveté, assimilé ou en deuxième stage pratique dans son cursus de formation en vue de l'obtention du brevet d'animateur
- 👉 Toute personne participant à l'encadrement d'un centre de vacances doit être âgé de 16 ans accomplis et être de bonnes vie et mœurs
- 👉 Un coordinateur est présent sur place

MODALITÉS PRATIQUES

Repas, collations et boissons : ne sont pas fournis par le service. Ils doivent être prévus, en suffisance, par les parents. Nous avons toutefois la possibilité de réchauffer le repas des enfants (Micro-ondes).

Matériel à apporter : pour les 2,5 ans – 4 ans : coussin, tétine et doudou marqués du nom de l'enfant ainsi que les langes, les lingettes et des vêtements de rechange. Pour l'aider dans son autonomie, il est vivement recommandé de mettre à votre enfant des vêtements et chaussures faciles à mettre et à enlever. N'oubliez pas de prévoir un sac fermé avec le nom et prénom de l'enfant afin d'y ranger son repas et ses effets personnels.

Tenue vestimentaire : Il est important que votre enfant porte des vêtements adaptés aux conditions climatiques. Nous sommes susceptibles de sortir à tout moment et de réaliser des activités aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il doit pouvoir se sentir à l'aise et se mouvoir aisément, profiter pleinement des activités qui lui sont proposées (sport, marche, peinture, jardinage,...).

Certains objets sont interdits dans l'enceinte de Paradis Môme tels que : les objets pouvant porter atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'autrui (objets tranchants ou contondants, pétards, ...).

Les enfants sont responsables de leurs effets personnels, ils veillent à les ranger aux endroits réservés à cet effet et à en prendre soin.

Tout objet perturbant la vie du groupe sera mis en lieu sûr par le coordinateur. Il sera remis à la fin de la journée à l'enfant ou au parent. L'utilisation du Gsm n'est pas autorisée durant l'accueil.

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de Paradis-Môme sauf autorisation préalable par le coordinateur

INSCRIPTIONS

Vous avez la possibilité d'inscrire votre – vos enfant(s) à la journée ou pour la semaine en suivant les étapes ci-dessous :

- a) Complétez et envoyez le **formulaire d'inscription** en ligne disponible sur notre site internet : <http://www.montigny-le-tilleul.be/enfance-et-education/ATL/ATL-12/paradis-mome/centre-de-vacances> (à côté du programme de la semaine). Quand les stages sont complets, le formulaire est indisponible.
Pour les parents ne disposant pas d'un accès internet, nous vous demandons de prendre contact par téléphone avec le coordinateur du centre de vacances au 071/609.858 ou de vous rendre à l'accueil de l'Administration Communale afin de remplir le formulaire papier.
- b) Suite à cette première étape, un **accusé de réception** vous est envoyé soit par mail pour les inscriptions réalisées via le site, soit par courrier pour les autres. Ce document vous renseigne sur les modalités vous permettant de valider votre réservation, le montant de votre participation financière, les délais à respecter et les éventuels renseignements à fournir (fiche médicale, composition de ménage,...)
- c) **Verser l'intégralité de la participation financière** renseignée dans l'accusé de réception : sur le compte **BE32 0910 1708 8702** de l'administration communale avec en communication : Nom et prénom de(s) l'enfant(s) et « Stage Paradis - Môme (+ période) ».
Si le délai de paiement n'est pas respecté, nous ne pouvons plus vous garantir une place dans notre stage. Pour les inscriptions tardives, seules celles validées par un paiement (preuve à l'appui) seront acceptées.
- d) Envoyer la **fiche médicale complétée**. Celle-ci est valable pour l'année scolaire en cours.

Ces 4 démarches réalisées dans l'ordre nous permettront de garantir un service optimal pour l'accueil de tous nos petits stagiaires. **Seuls les enfants en ordre d'inscription et de paiement seront acceptés aux stages**

Cadre éthique : Le personnel encadrant est tenu de préserver le caractère confidentiel des informations.

Droit à l'image : A chaque inscription, le parent donne ou non son accord pour le droit à l'image. L'Administration Communale est susceptible d'utiliser les photos et/ou vidéos, sur lesquelles figurent les enfants, à des fins professionnelles. Avec l'accord des parents, les photos et vidéos pourront être publiées dans le journal communal ainsi que sur le site internet dédié à l'Administration. En aucun cas, elles ne seront cédées à des tiers.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Nombre de journées par semaine	Enfant domicilié hors entité			Enfant de l'entité ou fréquentant une école de l'entité		
	Prix plein	Réduction 20%*	Réduction 50%*	Prix plein	Réduction 20%*	Réduction 50%*
1 jour	€ 18,00	€ 14,40	€ 9,00	€ 15,00	€ 12,00	€ 7,50
2 jours	€ 36,00	€ 28,80	€ 18,00	€ 30,00	€ 24,00	€ 15,00
3 jours	€ 50,00	€ 40,00	€ 25,00	€ 40,00	€ 32,00	€ 20,00
4 jours	€ 63,00	€ 50,40	€ 31,50	€ 50,00	€ 40,00	€ 25,00
5 jours	€ 75,00	€ 60,00	€ 37,50	€ 60,00	€ 48,00	€ 30,00

Tout stage commencé est dû

Les réductions accordées par l'administration communale :

Réduction de 20 %

- Pour le deuxième enfant de la fratrie inscrit dans la même semaine de stage
- « **Famille nombreuse** » : à partir du premier enfant de la fratrie inscrit dans la même semaine de stage et sur présentation d'une **composition de ménage** à fournir lors de l'inscription

Réduction de 50 %

- « **Famille nombreuse** » à partir du troisième enfant de la fratrie inscrit dans la même semaine de stage et sur présentation d'une **composition de ménage** à fournir lors de l'inscription

Le service ATL se tient à la disposition des parents éprouvant des difficultés financières. La coordinatrice ATL vous conseillera au mieux sur les démarches à réaliser en fonction de votre situation personnelle. Seul le Collège Communal est habilité à octroyer une réduction sur base d'une demande écrite et de l'analyse de votre dossier.

Coordinatrice ATL : Sandrine DELEUZE 071/609.877 – sandrine.deleuze@montignyletilleul.be

ATTESTATIONS FISCALES ET MUTUELLES

Une **attestation pour la mutuelle** vous parviendra par voie postale à la fin de chaque stage.

Une **attestation de déductibilité fiscale** est délivrée annuellement aux parents, celle-ci est envoyée dans le courant du premier semestre de l'année suivante. Le montant maximum de frais déductibles s'élève à 11,20 € par jour de présence et par enfant.

Ces deux documents sont réalisés et envoyés au nom de la « **personne fiscalement responsable** » déclarée sur le formulaire d'inscription.

ABSENCES -REMBOURSEMENT

Seules les absences justifiées par **un certificat médical** pourront faire l'objet d'une demande de remboursement partiel.

Le certificat médical doit nous être transmis au plus tard une semaine après la fin du stage concerné par courrier à l'adresse suivante : Administration Communale de Montigny-Le-Tilleul - Service ATL - rue de Marchiennes 5 – 6110 Montigny-Le-Tilleul (cachet de la poste faisant foi). Un remboursement de 50 % des journées d'absence sera effectué par nos soins sur votre compte dans le mois suivant la fin de la période de stage.

RESPONSABILITÉ

Durant l'accueil, les enfants sont sous la responsabilité de l'Administration Communale.

- Les enfants sont amenés et repris par les parents à l'intérieur du lieu d'accueil. Avant de quitter les lieux, le parent signale aux animateurs ou aux accueillant(e)s le départ de l'enfant. En aucun cas un enfant ne peut quitter la structure seul et sans accord préalable.
- Les parents qui souhaitent malgré tout que l'enfant rentre seul, fournissent au coordinateur une autorisation écrite et signée. Dès lors le pouvoir organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de problème. L'équipe émet cependant une réserve quant à l'âge de l'enfant autorisé à rentrer seul avant 10 ans.
- Soucieux de la sécurité des enfants, le coordinateur, en cas de comportement dangereux ou portant à son intégrité physique ou morale, se réserve le droit de suspendre cet accord et prendra directement contact avec le parent responsable.
- Dans le cas où, une tierce personne est chargée de reprendre l'enfant, il est demandé d'en avertir les animateurs au préalable ou de fournir une autorisation écrite et signée mentionnant le nom de la personne de confiance. L'équipe se réserve le droit de vérifier l'identité des personnes non connues.

- ☞ Au-delà de 18h, tout retard, de la personne en charge de reprendre l'enfant, doit être impérativement signalé par téléphone à l'accueillant(e) 071/515.406. Cette situation doit nécessairement rester exceptionnelle. Dans le cas contraire, le retard fera l'objet d'une facturation complémentaire (12€/h par enfant) et d'un avertissement pouvant aboutir à une exclusion de l'accueil en cas de récurrence.
- ☞ Les animateurs ne sont pas habilités à administrer des médicaments. Si un enfant doit recevoir un traitement, il est obligatoire de fournir au coordinateur un certificat médical autorisant l'équipe à donner le traitement et stipulant les indications essentielles (dosage, mode d'administration, durée du traitement, ...).
Ce document doit être daté et signé par un médecin. Pour les traitements spécifiques devant être administrés par le corps médical (infirmière, médecin,...)
- ☞ L'Administration Communale décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels.
- ☞ En cas de litige entre les enfants ou de non-respect des consignes, seules les membres de l'équipe sont habilités à intervenir et à sanctionner les cas échéant. L'enfant est invité à réfléchir et à réaliser une action réparatrice ou positive en lien avec les faits. Les parents respectent et font respecter cette autorité par leur(s) enfant(s). En cas de contestation, le coordinateur est habilité à intervenir et prendre position.
- ☞ Aucune forme d'agressivité et/ou de violence (verbale ou non verbale) ne sera cautionnée au sein de l'établissement.
- ☞ L'enfant, l'adulte auteur ou complice d'un vol ou de vandalisme sera sanctionné et tenu à la réparation. Ils s'engagent à restituer le matériel en cas de vol ou de destruction de celui-ci.
- ☞ En cas de non-respect des dispositions du présent règlement, les mesures prises par l'équipe sont les suivantes :
 - Avertissement oral à l'enfant
 - Convocation du parent par le coordinateur
 - Avertissement écrit
 - Exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des faits
 Un dossier est constitué dès les premiers faits répréhensibles. Peut être exclu, tout enfant qui par son comportement porte atteinte à l'intégrité physique ou morale à un tiers; de même s'il compromet le bon déroulement et/ou l'organisation de l'accueil.

ASSURANCES

Les enfants en ordre d'inscription sont assurés contre les accidents corporels, dans les limites prévues par le contrat.

En cas d'accident survenu durant la plaine, une déclaration vous est remise par le coordinateur. Une fois complétée par le médecin, nous vous demandons d'y apposer une vignette de mutuelle et de nous la faire parvenir au plus vite à l'adresse suivante : Administration Communale de Montigny-Le-Tilleul – Service ATL - Rue de Marchiennes 5, 6110 Montigny-Le-Tilleul.

Le document sera envoyé par nos soins à l'organisme assureur qui vous renverra un courrier portant le numéro de dossier. Vous pourrez ainsi renvoyer directement les factures en lien avec l'accident à l'assurance en précisant bien le numéro qui vous aura été communiqué.